



## Regroupement familial et vie privée familiale

Par **lionele**, le **12/03/2011** à **05:48**

Bonjour,rnj'avais fait un regroupement familial pour mes enfants et ils sont arrivés.rnMaintenant, j'ai rencontré une femme de mon pays et nous nous sommes mariés ici en France et elle est sans papiers. Je voudrais savoir si elle peut rentrer au pays et je fais un deuxième regroupement familial pour elle, car j'ai entendu dire que le regroupement familial ne se faisait qu'une seule fois.rnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnLionele

Par **chatona**, le **12/03/2011** à **09:08**

bjr si votre femme est rentré legalemnt en france munis d un visa elle n est pas obliger de retourneé dans son pays autant faire la demande a la prefecture avec son visa meme si il es perimé et pourvé vos 6 mois de vie comune bref cé long mais au moin elle es pres de vous ! de quel pays dependre vous ?

Par **lionele**, le **12/03/2011** à **09:14**

Bonjour et merci de m'avoir répondu si vite.rnEffectivement, elle est rentrée en France avec un visa touriste qui est aujourd'hui périmé et nous pouvons prouver plus de 6 mois de vie commune.rnNous sommes du Cameroun. Mais ce que vous dites ne concerne t il pas uniquement les couples mixtes ( français et tétager)?rnMerci d'avance.rnrnLionele.

Par **chatona**, le **12/03/2011** à **09:21**

ah sa je ne sais pas et je ne pense pas mais essayer kan meme car le regroupement familiale et longs tres long! aller vous renseigner a la prefecture mais avant sa prenez un bon avocat cé se que j ai fait moi meme moi je suis conjointe francais . je pense que cé possible vue que vous avez la carte de sejour votre conjoint peu benificier de la carte vie privé et familiale .